

0020050U
ACADEMIE D'AMIENS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CONDORCET
ROND-POINT JOLIOT CURIE
02100 ST QUENTIN
Tel : 0323084444

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/11/2020

Réuni le : 30/11/2020

Sous la présidence de : Jean-Christophe Storz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

adopte au nom de la Plateforme Innovaltech le projet "sensibilisation au numérique des collégiens "
(Adoption projet + Autorisation signature de la convention ...)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

SENSIBILISATION DES COLLEGIENS AU NUMERIQUE

Description du projet :

Développer les usages numériques dans l'éducation nationale et la formation, et promouvoir les nouvelles technologies en accompagnant les enseignants et renforçant l'animation pédagogique dans un but d'appropriation des outils numériques auprès des collégiens et du jeune public. Renforcer les actions sur les enjeux liés à l'innovation et aux usages du numérique de façon à sensibiliser, déployer et développer ces nouvelles technologies

Période prévisionnelle d'exécution : 01 janvier 2020 au 31 décembre 2022

Coût total prévisionnel de l'opération : 178 497,55 €

Montant de l'aide européenne : 67 829,07 €

Poste de dépenses	Montant TTC
Dépenses d'investissements matériels	25 380 €
Prestations de service	4 000 €
Autres dépenses (consommables, petit matériel, déplacements collectifs)	15 525 €
Dépenses de personnel	110 732 €
Dépenses de communication relatives à la publicité du cofinancement européen	100 €
Charges indirectes (frais fixes de fonctionnement : frais de gestion, postaux, viabilisation, ..) – forfait de 15 % des dépenses directes (hors sous-traitance)	23 210,55 €

- ❖ Adoption par le Conseil d'administration du plan de financement
- ❖ Autorisation pour M. Le Proviseur à signer la convention attributive d'aide européenne
- ❖ Autorisation pour M. Le Proviseur à engager les procédures de marché adapté pour les achats d'investissements matériels